

Attestation de conformité

Valable du 02/10/2023 au 02/12/2024

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 02/10/2023, confirme que l'opérateur :

SAS Aubépin Aubépin, semences biologiques Route des Landes 49125 Briollay

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser la marque Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

Productions végétales produites sur la ferme

- Seigle, Prairie temporaire, Paille de seigle
- Semences aromatiques et médicinales, Semences florales, Semences potagères

Fait à Castanet-Tolosan, le 03/01/2024

Pour le comité de marque, Aline Cassan Animatrice-Coordinatrice